

PROCÈS-VERBAL
Municipalité du Canton de Stratford

La Municipalité du Canton de Stratford tient une session ordinaire de son conseil, le cinquième (5e) jour de mars 2012 à 19h00 au Centre Communautaire, situé au 165, avenue Centrale nord, Stratford, à laquelle sont présents :

Monsieur Daniel Couture, conseiller	siège no 1
Monsieur Émile Marquis, conseiller	siège no 2
Monsieur Yvon Lacasse, conseiller	siège no 3
Monsieur André Gamache, conseiller	siège no 4
Madame Maryse Lessard, conseillère	siège no 5
Monsieur Jean-Denis Picard, conseiller	siège no 6

Les membres du conseil forment le quorum sous la présidence du maire Monsieur Jacques Fontaine.

La directrice générale/secrétaire- trésorière, Manon Goulet, est également présente, agissant comme secrétaire.

Suite au décès de M. Maurice Turcotte, M. le maire Jacques Fontaine demande de respecter une minute de silence en pensée à sa conjointe.

ORDRE DU JOUR

1- Items statutaires

1.1-	Adoption de l'ordre du jour	Décision
1.2-	Adoption du procès-verbal	Décision
	• Session ordinaire du 6 février 2012	
1.3-	Présentation des dépenses récurrentes	Information
1.4-	Adoption des comptes à payer	Décision
1.5-	Dépôt de la situation financière en date du 3 mars 2012	Information
1.6-	Rapports des présidents des comités	Information

2- Administration

2.1-	Autorisation de dépenses des élu(e)s	Décision
2.2-	Achat de 2 ordinateurs	Décision
2.3-	Dossier 354, rang des Bouleaux	Décision
2.4-	Vente pour taxes	Décision
2.5-	Marge de crédit - travaux aqueduc	Décision
2.6-	Respect de la loi sur la qualité de l'environnement	Décision
2.7-	Honoraires d'avocats – Accès à l'information	Information

3- Aqueduc et Égout

3.1	Entreprises G.N.P. inc. – décompte progressif no.4	Décision
3.2	John Meunier – matériel de laboratoire	Décision
3.3	Extincteurs Kaouin	Décision
3.4-	Magasin général de Stratford	Décision
3.5-	Ajustement salarial ; Directeur services techniques	Décision
3.6-	Prolongation contrat travail; dir. services techniques	Décision

4- Sécurité publique

4.1- Assemblée publique de consultation Information

5- Voirie

5.1- Fourrière SPA Thetford-Mines Décision

6- Urbanisme et environnement

6.1- Dépôt du rapport du CCU Information

6.2- Avis de motion – Amendes Information

7- Loisirs et culture

7.1- Droit de passage; Tour cycliste du Lac Aylmer Décision

8- Affaires diverses

8.1- Pavillon de la Faune (appui) Décision

8.2- Comité de sauvegarde du Pavillon de la Faune Décision

8.3- ARLA/CRÉ de l'ESTRIE Décision

8.4- Coop Internet – Consentements Décision

8.5 ATLA – représentant Décision

8.6- Tour cycliste du lac Aylmer Décision

9- Liste de la correspondance et invitations

10- Période inter-actions

11- Certificat de disponibilité

12- Levée de la session régulière

1- Items statutaires

1.1 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par André Gamache
Et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford accepte l'ordre du jour tel que présenté.

2012-03-01

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère)

1.2- Adoption du procès-verbal - Session ordinaire du 6 février 2012

La conseillère Maryse Lessard demande que soit apportée une modification au point 6.3 par le retrait de la phrase : « La conseillère Maryse Lessard refuse de participer à la discussion malgré une demande expresse et personnelle du maire », car cela a eu lieu après l'ajournement de la séance.

Le vote est demandé.

Noms	Pour	Contre
Daniel Couture		X
Émile Marquis		X
Yvon Lacasse		X
Maryse Lessard	X	
J.-Denis Picard		X
André Gamache		X

La modification est rejetée.

Il est proposé par Émile Marquis,
Et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford adopte le procès-verbal de la session ordinaire du 6 février 2012 tel que présenté.

2012-03-02

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère)

1.3- Présentation des dépenses récurrentes

La liste des dépenses récurrentes est déposée à chacun des membres du conseil.

1.4- Adoption des comptes à payer

Municipalité du Canton de Stratford
Liste des comptes à payer en date du
5 mars 2012

1	INFOTECH	316.06
2	HYDRO-QUEBEC	79.30
3	BELL CANADA	65.05
4	MUNIC. DE STRATFORD - PETITE CAISSE	107.47
6	MAGASIN GÉNÉRAL DE STRATFORD	501.02
9	BILO-FORGE INC.	9 154.51
10	EXCAVATION GAGNON & FRERES INC.	271.92
17	M.R.C. DU GRANIT	18.40
19	BIOLAB-DIVISION THETFORD	245.42
21	J.N. DENIS INC.	1 359.08
29	VILLE DE DISRAELI	274.62
31	DESJARDINS SECURITÉ FINANCIERE	1 923.22
34	MEGABURO	504.61
52	FONDS INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	24.00
55	BENOIT BOISVERT	60.88
87	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	1 674.69
88	MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC	4 227.35
158	S.A.A.Q.	10 659.80
258	JOCELYN ROY ELECTRIQUE 2010 INC.	2 224.67
301	MARCHE REJEAN PROTEAU INC.	21.58
308	MONTY, COULOMBE, AVOCATS	10 812.73
479	PETROLES FRONTENAC INC	10 943.71
485	MANON GOULET	169.00
489	LES EDITIONS JURIDIQUES FD	201.60
517	INDUSTRIE CANADA	543.00
530	SYNDICAT DES EMPLOYES-ES MUNICIPAUX	96.14
572	FONDACTION	1 207.80
584	BATIRENTE	603.90
654	NAPA DISRAELI (0609)	297.44
771	LEMAY CÔTÉ, ARCHITECTES	3 477.99

773	INSPEC-SOL INC	192.91
840	SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	32.78
864	CSE INCENDIE ET SÉCURITÉ INC	616.04
869	ROBITAILLE EQUIPEMENT INC.	248.35
950	ATPA QUEBEC	230.00
954	GUILLAUME PICARD	57.96
1049	SOCIETE FINANCIERE GRENCO INC	251.23
1051	DBO EXPERT inc	74.73
1052	LE PRO DU CB inc.	459.90
1066	ALSCO CORP.	160.85
1070	TABLE DE CONCERTATION 0-5 ANS	41.00
1077	BATTERIES EXPERT DISRAELI	389.05
1081	SOC. DÉV. DURABLE DARTHABASKA INC	1 421.27
1102	GARAGE S. LUCAS	30.55
1115	RÉGIE DES MATIÈRES RESIDUELLES	2 262.71
1121	YVON LACASSE	86.39
1122	JACQUES FONTAINE	401.15
1124	DANIEL COUTURE	81.42
1150	ROLAND BRAULT	1 240.00
1163	SERVICES DE CARTES DESJARDINS	91.97
1166	ROBERT CHAMPOUX	14.72
1167	JASMIN PROTEAU	58.88
1168	LUC GAUTHIER	16.56
1169	JEAN-PIERRE BILODEAU	14.72
1174	SEBASTIEN BERGERON	14.72
1176	J. DENIS PICARD	12.08
1181	ENVIROSULT	635.24
1195	LA COOP DES BOIS-FRANCS	48.62
1197	QUINCAILLERIE N.S. GIRARD INC.	52.82
1199	LINDE CANADA LTEE, M2193	10.58
1203	A. BÉGIN 7 FILS INC.	1 350.96
1206	SOLUTIA TELECOM	372.41
	TOTAL	73 039.53

Précisions sur les comptes :

- 308 – Monty Coulombe : honoraires professionnels concernant une demande d'accès à l'information par la conseillère Maryse Lessard.
La facture détaillée sera remise à la conseillère Maryse Lessard par la directrice-générale.
- 771- Lemay Côté, architectes : suivi dans le contrat de mise aux normes des sites d'approvisionnement en eau potable.
- 9- Bilo-Forges : échelles dans la chambre de vanne et entretien sur les équipements d'hiver des camions.

Il est proposé par Daniel Couture,
Et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford accepte de payer les comptes tels que présentés par la directrice générale.

2012-03-03

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère)

1.5 Dépôt de la situation financière en date du 3 mars 2012

La directrice générale/secrétaire-trésorière dépose à chacun des membres du conseil la situation financière en date du 3 mars 2012.

1.6- Rapports des présidents des comités

Daniel Couture

Aqueduc :

- Les travaux seront terminés le 31 mars 2012.

Coop Internet :

- L'installation des équipements devraient débuter cette semaine.
- Grille de tarification à finaliser
- Avis d'émondage à poster dans les prochains jours
- Début du service le 1^{er} juin 2012.

Émile Marquis

Domaine Aylmer :

- Une rencontre du C.C.U. a eu lieu
- Le promoteur M. Bédard est toujours d'accord avec le projet de V.R.

Yvon Lacasse

Transports :

- Rencontre à Sherbrooke sur le « plan territorial » dans le but de réduire les gaz à effet de serre.

Bâtiments :

- Deux visites ont été effectuées par des élus (St-Méthode et St-Pierre de Broughton) afin de voir ce qui se fait ailleurs dans le but de conserver nos services (caisse et poste) dans la municipalité.

J.-Denis Picard

Environnement :

- Rencontre à Sherbrooke afin de discuter de la façon de réduire la quantité de matières résiduelles à enfouir
- Rencontre avec l'Association pour la protection du Lac Elgin. Les dossiers discutés : les cours d'eau et les fosses scellées.

André Gamache

Comité des relations de travail: dossier Stéphane Côté

- Une rencontre a eu lieu avec tous les intervenants afin de conclure si M. Côté est apte à revenir au travail de façon permanente (CSST – syndicat – ergothérapeute – élus – la direction et M. Stéphane Côté). Il y eut beaucoup de collaboration de toutes les parties. Cependant, la CSST a conclu que M. Stéphane Côté ne pouvait plus exercer la fonction qu'il occupait précédemment.

Jacques Fontaine

- Le conseil travaille activement dans le but de sauver des institutions municipales (caisse – poste). Les visites dans d'autres municipalités permettent de préciser les actions à venir. Il faut aussi considérer les rénovations qui seraient à effectuer au Centre Communautaire. À suivre...

2- Administration

2.1- Autorisation des dépenses des élu(e)s

Attendu qu'il serait impraticable de réunir le conseil à chaque fois qu'un élu doit faire face à des dépenses de déplacement et repas pour remplir son mandat à l'intérieur des comités dans lesquels il travaille;

Attendu que la Loi sur le traitement des élus, par l'article 25, nous oblige à pré-autoriser les dépenses des élus suivants : Daniel Couture, André Gamache, Jacques Fontaine, Émile Marquis, J.-Denis Picard et Yvon Lacasse.

Il est proposé par André Gamache,
Et résolu;

Que le conseil autorise les dépenses de déplacement et repas que ces élus auront à faire dans le cadre de l'exercice de leur mandat.

2012-03-04

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère)

2.2- Achat de 2 ordinateurs

Considérant que les ordinateurs utilisés en bureautique ont plus de 5 ans et que cette situation engendre des problèmes.

Il est proposé par Daniel Couture,
Et résolu;

Que le conseil autorise l'achat de 2 ordinateurs pour un montant de \$2 500. plus taxes, montant au budget de 2012, afin de mettre à niveau le matériel informatique pour le secteur administratif.

2012-03-05

Adopté à l'unanimité des conseillers(ère)

2.3- Dossier 354, rang des Bouleaux

Situation :

Un arbre est tombé endommageant le coin du garage sur la propriété du 354, rang des Bouleaux.

Considérant que la Municipalité a reçu une mise en demeure l'avisant de rembourser la somme de \$2 901.78 en compensation de dommages;

Considérant que la Municipalité a transmis des documents à l'assureur démontrant qu'elle n'a pas de responsabilité dans ce dossier;

Considérant que le demandeur désire poursuivre la démarche en cour;

Considérant les frais de cour et d'avocats de plus de \$15 000 qui seraient engendrés si la Municipalité décidait de contester cette demande;

Considérant que pour régler ce litige, la Municipalité doit verser \$1000, soit la franchise;

Il est proposé par Yvon Lacasse
Et résolu,

Que la Municipalité de Stratford, en accord avec l'assureur, autorise la directrice générale à verser la somme de \$1 000, montant de la franchise, en règlement final, afin de clore le dossier évitant ainsi des dépenses juridiques élevées. Le fait de verser cette somme ne constitue en aucun cas une admission de responsabilités de la part de la municipalité, mais vise simplement à minimiser les frais pour nos contribuables.

2012-03-06

Adopté à l'unanimité des conseillers(ère)

2.4- Vente pour taxes

Considérant que les arrérages de taxes de l'année 2010 sont impayés pour ce matricule :

- 4470-29-9514

Considérant que la date limite à la MRC du Granit pour l'envoi en vente pour taxes est le 20 mars 2012;

Il est proposé par Daniel Couture,
Et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford autorise la directrice générale à poursuivre la procédure habituelle : soit l'envoi à la MRC du dossier mentionné ci-haut si non-paiement d'ici le 20 mars 2012.

La personne a été contactée.

2012-03-07

Adopté à l'unanimité des conseillers(ère)

2.5- Marge de crédit – travaux aqueduc

Considérant le montant à verser à Entreprises GNP inc. suite au décompte no. 4;

Considérant qu'une réclamation sera transmise au MAMROT suite à ce paiement afin que la Municipalité du Canton de Stratford soit remboursée pour une partie des coûts dans le projet de mise aux normes;

Considérant que des revenus de taxes seront comptabilisés pour le 16 mars 2012;

Il est proposé par Daniel Couture,
Et résolu;

Que la directrice générale soit autorisée par le conseil à contracter une marge de crédit temporaire de \$125 000

Que le maire Jacques Fontaine, ou son substitut André Gamache, soient autorisés à signer les effets s'y rapportant en date du 14 mars 2012.

2012-03-08

Adopté à l'unanimité des conseillers(ère)

2.6- Respect de la loi sur la qualité de l'environnement

M. le maire Jacques Fontaine explique la démarche à effectuer lors d'une demande de certificat d'autorisation. Avec la transmission de la demande au MDDEP, les élus et les administrateurs de la municipalité devaient signer, jusqu'à tout récemment, une déclaration dans laquelle ils indiquaient qu'ils n'étaient coupables d'aucune infraction. De plus, de par le projet de loi 89, ces derniers seraient tenus responsables, advenant une erreur commise par un employé dans l'exercice de ses fonctions. La résolution sera acheminée afin de signifier le côté abusif de ce projet de loi.

Considérant que le projet de loi no. 89 : Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin d'en renforcer le respect a été sanctionné par l'Assemblée nationale du Québec le 5 octobre 2011;

Considérant que cette mesure législative vise à accroître la protection de l'environnement par la mise en place de peines plus sévères et de sanctions administratives pécuniaires;

Considérant que cette mesure législative accorde des pouvoirs d'ordonnance au ministre ainsi qu'aux personnes désignées par celui-ci;

Considérant que, lors d'une infraction à la présente loi ou à ses règlements, l'administrateur ou le dirigeant de la personne morale sera présumé avoir commis lui-même cette infraction, à moins qu'il établisse qu'il a fait preuve de diligence raisonnable en prenant toutes les précautions nécessaires pour la prévenir;

Considérant que les municipalités, leurs dirigeants et les administrateurs doivent se conformer aux nouvelles mesures découlant de cette loi;

Considérant que ce changement d'approche obligera les municipalités à mettre en place des systèmes de gestion et de suivi environnementaux parfois lourds et coûteux;

Considérant que, depuis le 4 novembre 2011, l'obtention, le maintien ou le renouvellement d'une autorisation en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement sont conditionnels à la production de certains documents par les dirigeants et administrateurs des municipalités, dont un formulaire de déclaration obligatoire;

Considérant que, dorénavant, les administrateurs des municipalités devront obligatoirement déclarer s'ils ont été reconnus coupables d'une infraction à la Loi sur la qualité de l'environnement, à une loi fiscale ou à un acte criminel;

Considérant qu'en cas de refus des administrateurs des municipalités de remplir le formulaire de déclaration, l'émission des autorisations sera compromise et que ce refus pourra être retenu comme un motif d'infraction à la présente loi;

Considérant que les personnes désignées par le ministre peuvent, depuis le 1^{er} février 2012, imposer des sanctions administratives pécuniaires lorsqu'une municipalité, un de ses employés ou de ses mandataires commet une infraction à la loi;

Considérant les implications et les conséquences qu'a cette loi sur les nombreuses demandes d'autorisation qui seront déposées par les municipalités au cours des prochaines semaines;

Considérant que les élus municipaux se voient déjà dans l'obligation de se soumettre à un code d'éthique;

Il est proposé par J.-Denis Picard,
Et résolu,

D'exprimer l'objection de la Municipalité du Canton de Stratford à l'endroit des nouvelles mesures de contrôle et de reddition de comptes qui s'appliquent aux municipalités par l'entremise de cette loi;

De demander au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de ne pas assujettir les municipalités à cette loi;

De transmettre la présente résolution à monsieur Pierre Arcand, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, à monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et à la Fédération Québécoise des Municipalités.

2.7- Honoraires d'avocats – Accès à l'information

Le conseiller André Gamache demande des précisions auprès de M. le maire concernant la facture d'honoraires des avocats dans le dossier d'une demande d'accès à l'information de la conseillère Maryse Lessard.

Précisions :

Le conseil a refusé de remettre certains documents à Mme Lessard puisqu'elle ne participe à aucun comité.

Plainte par Mme Lessard à la Commission d'accès à l'information.

La Municipalité doit défendre sa position devant un tribunal : les élus voulaient défendre eux-mêmes leur décision devant celui-ci mais puisque la municipalité est une personne morale, il est obligatoire d'être représentée par une firme d'avocats.

Considérant les sommes engagées après une première journée de travail avec les avocats et le travail qui restait à faire, en plus des frais de cour, M. le maire en conclut que le coût serait beaucoup trop onéreux.

Après une consultation téléphonique auprès des élus, tous sont d'accord à arrêter la démarche et remettre les documents demandés à Mme Lessard. La Commission est avisée; M. le maire demande la remise à la cour puisque Mme Lessard va recevoir les documents demandés à l'exception de ceux qui ne peuvent être remis selon la loi sur les renseignements personnels.

Celle-ci refuse la remise et la présence à la cour est donc requise.

Le conseil a essayé de réduire les coûts le plus possible.

Le conseiller André Gamache demande à M. le maire : « Qu'est-ce que cette dépense a apporté à la communauté? » La question est demeurée sans réponse.

Le conseiller André Gamache remercie M. le maire.

3- Aqueduc et Égout

3.1 Entreprises G.N.P. inc. – décompte progressif no.4

75% des travaux sont faits et respectent le coût global.

Les installations seront terminées le 9 mars et les tests seront effectués dans les semaines qui viennent.

Attendu le dépôt du décompte no. 4 au montant de \$301 553.95 par les Entreprises G.N.P. inc. pour des travaux effectués en date du 29 février 2012;

Attendu que la Municipalité du Canton de Stratford est satisfaite de l'avancement des travaux et que cette facture a été vérifiée par le directeur des services techniques;

Il est proposé par Daniel Couture
Et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford procède au versement de ce 4^e décompte au montant de \$301 553.95.

3.2 John Meunier – matériel de laboratoire

Il est proposé par Daniel Couture,
Et résolu,

Que le conseil autorise le paiement de la somme de \$3 114.29 + taxes à John Meunier pour le matériel de laboratoire nécessaire pour le suivi du traitement de l'eau.

2012-03-11

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère)

3.3- Extincteurs Kaouin

Il est proposé par Daniel Couture
Et résolu,

Que le conseil autorise le paiement de la somme de \$ 599.98 + taxes à Les Extincteurs Kaouin pour l'achat de 2 extincteurs de 2 gallons de type AC.

2012-03-12

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère)

3.4- Magasin général de Stratford

Il est proposé par Daniel Couture
Et résolu,

Que le conseil municipal autorise le paiement de la somme de \$540.00 + taxes à Magasin Général de Stratford pour l'achat de moulures et de peinture pour les 2 postes de traitement d'eau potable afin de protéger les joints intérieurs des bâtiments.

2012-03-13

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère)

3.5 Ajustement salarial; directeur services techniques

Considérant que le contrat de travail initial du directeur des services techniques s'est terminé le 7 janvier 2012;

Considérant qu'après vérification, les montants versés en salaire hebdomadaire ainsi que la rémunération pour les journées de vacances non prises doivent être ajustés;

Considérant que suite à ce calcul, la somme à verser est au montant de \$15 015.44.

Il est proposé par Daniel Couture,
Et résolu,

Que la Municipalité du canton de Stratford verse la somme de \$15 015.44 en ajustement pour la période se terminant le 7 janvier 2012.

2012-03-14

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère)

3.6- Prolongation contrat de travail; directeur services techniques

Considérant qu'il est stipulé par la résolution 2011-12-10 que le contrat de travail du directeur des services techniques doit et est prolongé afin de finaliser le dossier de mise aux normes des infrastructures en eau potable;

Considérant la demande du directeur des services techniques à l'effet que sa semaine de travail soit de 4 jours à partir du 1^{er} avril 2012;

Il est proposé par Daniel Couture;

Et résolu,

D'autoriser le maire Jacques Fontaine à signer le renouvellement du contrat de travail du directeur des services techniques couvrant la période du 8 janvier 2012 jusqu'au 7 juin 2012, si nécessaire. La Municipalité du Canton de Stratford peut, selon les besoins à combler, mettre fin au contrat en tout temps avant cette date.

2012-03-15

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère)

4- Sécurité publique

4-1 Assemblée publique de consultation

Lecture de la lettre de M. Serge Bilodeau avisant la population qu'il y aura une consultation publique le 19 mars 2012 à Stornoway à 19h00, concernant les travaux d'élaboration de notre schéma de couverture de risques sur le territoire de la MRC Du Granit.

5. Voirie

5.1 Fourrière SPA Thetford-Mines

Considérant que la Clinique Vétérinaire du Lac Aylmer ne désire plus desservir la Municipalité du Canton de Stratford pour le service de fourrière et d'euthanasie;

Considérant que la Municipalité du Canton de Stratford doit contracter une nouvelle entente;

Il est proposé par Yvon Lacasse,

Et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford accepte la proposition de la SPA Thetford-Mines afin d'obtenir les services de fourrière et d'euthanasie.

2012-03-16

Adopté à l'unanimité des conseillers(ère)

6- Urbanisme et environnement

6.1- Dépôt du rapport du C.C.U.

Le Comité Consultatif d'Urbanisme s'est réuni le 20 février 2012. La directrice-générale a remis à chacun le procès-verbal de la rencontre pour étude.

Trois (3) dérogations ont été traitées. La Municipalité du Canton de Stratford devra statuer en avril sur ces dérogations.

6.2 Avis de motion - Amendes

RÈGLEMENT VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NO 1026, DE CONSTRUCTION NO 1027, PERMIS ET CERTIFICATS 1034, ZONAGE NO 1035 ET SES AMENDEMENTS.

Je, soussigné, Émile Marquis, conseiller, donne avis que sera présenté lors d'une prochaine séance, un PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LES RÈGLEMENTS NO : 1026, 1027, 1034, 1035.

Le projet de règlement vise :

À doubler la pénalité des amendes pour toute personne qui agit en contravention du règlement d'urbanisme de la Municipalité du Canton de Stratford.

7- Loisirs et culture

7-1 Droit de passage; Tour cycliste du Lac Aylmer

Suite à la demande du Tour cycliste du lac Aylmer;

Il est proposé par J.-Denis Picard,
Il est résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford accorde au Tour cycliste du lac Aylmer le droit de passage sur les routes de son territoire lors de l'activité du 4 août 2012.

2012-03-17

Adopté à l'unanimité des conseillers (ère)

8- Affaires diverses

8.1- Pavillon de la Faune (appui)

ATTENDU QUE le Pavillon de la faune existe depuis 1994 et qu'il représente un attrait culturel touristique important pour la région puisqu'il accueille environ 17 000 visiteurs chaque année;

ATTENDU QUE la qualité de la collection de spécimens naturels, des dioramas et des installations d'accueil du Pavillon de la faune est reconnue par les autorités compétentes en la matière;

ATTENDU QUE les propriétaires et gestionnaires actuels envisagent prendre leur retraite à court terme et qu'ils souhaitent vivement trouver un repreneur afin d'assurer la poursuite des opérations du Pavillon de la faune à Stratford;

ATTENDU QUE le Musée de la nature et des sciences de Sherbrooke, qui possède l'expertise nécessaire à la conservation de la collection ainsi qu'à la gestion d'un attrait culturel touristique, démontre un intérêt à prendre la relève des opérations du Pavillon de la faune à Stratford, sous certaines conditions;

Il est proposé par Daniel Couture,
Et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford reconnaisse le Pavillon de la faune comme un actif pour la région et, par la présente, accorde son appui au Comité de sauvegarde du Pavillon de la faune de Stratford dans ses démarches en vue d'assurer sa viabilité.

Il est entendu que cet appui n'est relié d'aucune façon à une intention d'accorder ou non une subvention monétaire de provenance municipale.

2012-03-18

Adopté à l'unanimité des conseillers(ère)

8.2- Comité de sauvegarde du Pavillon de la Faune - représentant

Considérant que le Pavillon de la Faune est d'intérêt privé;

Considérant la somme de travail d'une majorité des membres du conseil;

Considérant que la Municipalité du Canton de Stratford est impliquée dans plusieurs dossiers d'ordre général qui touchent toute la population;

Il est proposé par Jacques Fontaine, maire,
Et résolu;

Qu'aucun membre du conseil ne siège sur le comité de sauvegarde du Pavillon de la Faune.

2012-03-19

Adopté à l'unanimité des conseillers(ère)

8.3 ARLA / CRÉ de l'ESTRIE

Attendu que la baie de Disraeli (autrefois désignée comme le lac Noir) se déverse dans le lac Aylmer par une courte section de la rivière Coleraine surplombée par deux ponts, celui de la route 112, et celui de la voie ferrée du Québec Central qui est situé à une centaine de mètres en amont;

Attendu que le pont de la route 112 a été reconstruit par le Ministère des Transports (MTQ) en 2009, avec un dégagement d'environ 60 cm plus élevé que le dégagement sous le pont du chemin de fer, pour permettre une meilleure circulation des embarcations en dessous. Le pont du chemin de fer constitue une entrave à la libre circulation des embarcations entre le lac Aylmer et la Baie de Disraeli;

Attendu que la plupart des embarcations de la centaine de propriétaires riverains de la baie de Disraeli sont confinées à cette baie et ne peuvent avoir accès au lac Aylmer, alors que le parc municipal en voie de réalisation sur la rive de la baie de Disraeli n'est pas accessible actuellement pour la plupart des embarcations provenant du lac Aylmer, qui compte plus de 1300 propriétaires riverains;

Attendu que la voie ferrée du Québec Central qui traverse la ville de Disraeli et qui est la propriété du Ministère des Transports du Québec (MTQ) depuis 2007, ne sert plus au transport ferroviaire depuis plusieurs années;

Attendu que cette voie ferrée est interrompue à plusieurs endroits entre Vallée-Jonction et Sherbrooke, notamment autour de la mine LAB Chrysotile à Saint-Joseph-de-Coleraine, aux traverses de plusieurs cours d'eau où les ponts ont été détruits ou endommagés par la crue des eaux lors de l'ouragan Irène en août 2011, et à plusieurs autres endroits où des sections de rails ont été enlevés ou recouverts d'asphalte pour la construction de routes publiques et privées;

Attendu que cette voie ferrée est dans un tel état de délabrement que le dernier gestionnaire du Québec Central devait faire circuler son train à très basse vitesse pour diminuer les risques de déraillement;

Attendu qu'aucun projet sérieux et commercialement rentable à moyen ou long terme pour redémarrer un service de transport ferroviaire sur cette voie ferrée n'a été proposé à date;

Attendu que la remise en fonction de ce tronçon du chemin de fer nécessiterait des investissements majeurs pour permettre une opération commerciale rentable, sécuritaire, et avec un minimum d'impact sur l'environnement et sur la qualité de vie des populations riveraines;

Attendu que le pont de la voie ferrée repose sur des structures de bois créosoté, qui sont en partie immergées et qui contribuent à la contamination de l'eau qui se déverse de la baie de Disraeli vers le lac Aylmer;

Attendu que la Ville de Disraeli qui siège sur le C.A. de la CRÉ de la Chaudière-Appalaches a déjà pris position en faveur de l'enlèvement du pont de chemin de fer de la Baie de Disraeli pour répondre aux attentes des plaisanciers et pour favoriser le développement touristique dans ce secteur;

Attendu que la CRÉ de la Chaudière-Appalaches a mandaté une firme de consultants en collaboration avec la CRÉ de l'Estrie pour réaliser une étude sur le potentiel ferroviaire commercial du chemin de fer du Québec Central, que ce rapport doit être déposé au début de l'année 2012, et qu'il est important que le point de vue de la libre circulation des embarcations entre la Baie de Disraeli et le lac Aylmer soit pris en considération dans le processus de décision et dans les recommandations que la CRÉ de la Chaudière-Appalaches, tout comme la CRÉ de l'Estrie, transmettront au MTQ concernant l'avenir du chemin de fer.

Il est proposé par J.-Denis Picard,
Et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford demande au CRÉ de l'Estrie d'intervenir auprès du MTQ pour faire connaître son intérêt pour que le pont du chemin de fer entre la Baie de Disraeli et le lac Aylmer soit enlevé immédiatement pour permettre la libre circulation des embarcations.

Dans l'éventualité d'une remise en service de la voie ferrée, que les décideurs prévoient dans les coûts de restauration de la voie ferrée, le remplacement du pont de la Baie de Disraeli pour qu'il respecte les exigences actuelles de protection de l'environnement et pour augmenter la hauteur du dégagement en dessous au même niveau que celui sous le pont de la route 112.

Compte tenu des délais prévisibles avant une telle remise en service, il est recommandé d'enlever immédiatement le pont actuel et de procéder à sa reconstruction, le cas échéant.

2012-03-20

Adopté à l'unanimité des conseillers(ère)

8.4- Coop Internet – Consentements

Attendu que la Coop Internet doit débiter l'installation de ses équipements dans les prochains jours;

Attendu que la Coop Internet a obtenu l'autorisation d'utiliser les poteaux de Bell et Hydro pour la pose de ses fils tant fibre optique que coaxial;

Attendu que la Coop doit installer à différents endroits des boîtiers d'alimentation électrique;

Attendu que Bell et Hydro demande que la Municipalité du Canton de Stratford donne son consentement pour l'installation de ces boîtiers;

Il est proposé par Daniel Couture,
Et résolu,

Que la Municipalité du Canton de Stratford donne son consentement pour l'installation des neuf (9) boîtiers d'alimentation électrique tel qu'indiqué sur les plans joints à cette demande.

2012-03-21

Adopté à l'unanimité des conseillers(ère)

8.5- ATLA – représentant

Il est proposé par M. Jacques Fontaine, maire,
Et résolu;

Qu'il soit autorisé à représenter la Municipalité du Canton de Stratford en remplacement de M. André Gamache pour la rencontre qui aura lieu le 15 mars 2012.

2012-03-22

Adopté à l'unanimité des conseillers(ère)

8.6- Tour cycliste du lac Aylmer

Il est proposé par André Gamache,
Et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford verse la somme de \$100. en appui financier au Tour cycliste du lac Aylmer.

2012-03-23

Adopté à l'unanimité des conseillers(ères)

9. Liste de la correspondance et invitations

- Lecture de la lettre de Messieurs Gilles et Gaétan Côté
- Lecture de la lettre de Mme Maryse Lessard
- Lecture du courriel de M. Jean-Yves Roy
- Lecture de la lettre de M. Dominique Allard

Offre de services :

- Transport Adrien Roy & Filles (chlorure de calcium)
- Ronald Martel (production bulletin municipal)

Aide financière :

- Moisson Beauce

Invitations :

- Le Cantonnier : déjeuner-bénéfice le 29 avril 2012
- Commission itinérante sur le développement durable : 20 mars 2012 à Notre-Dame-du-Bon-Conseil

10- Période inter-actions

Intervention de M. Jean-Yves Roy

Problématique avec le phare de la tour Vidéotron. M. Roy dépose les lettres de 11 propriétaires et demande que la Municipalité appuie leur démarche dans le but de faire modifier la tour afin qu'elle soit moins agressive.

Deux vérifications seront effectuées :

- une visite dans le Chemin des Hauts-Cantons
- contacter Vidéotron

Les informations seront transmises par écrit à M. Jean-Yves Roy.

Intervention dans l'assistance :

Une citoyenne interpelle la conseillère Maryse Lessard et lui demande de remettre sa démission en tant qu'élue. La conseillère demande à plusieurs reprises que soit respecté le décorum et qu'il soit inscrit au procès-verbal que celui-ci n'a pas été respecté.

La demande de la citoyenne est appuyée par trois (3) personnes.

Un citoyen demande que tous travaillent ensemble.

11- Certificat de disponibilité

Je soussignée, Manon Goulet, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité du Canton de Stratford certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours ou aux surplus accumulés pour les dépenses votées à la session régulière de ce cinquième (5e) jour de mars 2012.

12- Levée de la session régulière à 21h55

Il est proposé par Jacques Fontaine
Et résolu;

Que l'assemblée soit levée à 20h45.

2012-02-24

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Manon Goulet
Directrice générale

Jacques Fontaine
Maire